

Agenda du chaos : pourquoi et comment effacer la mémoire des peuples



[Source : lecourrierdesstrategies.fr]

Par Éric Verhaeghe

Je publie aujourd'hui le cinquième chapitre de l'Agenda du chaos, mon prochain livre, en cours de rédaction. Je m'intéresse aujourd'hui à l'étape du processus qui suit directement les chocs systémiques, en particulier celui du coronavirus. On se souvient que, dans la lignée des expérimentations menées dans les années 50 et 60 par la CIA sur la prise de contrôle psychique, les stratégies de confinement et de bourrage de crâne par des slogans répétés à des personnes soumises à des chocs brutaux permettent de transformer une conscience en « page blanche ». Cette stratégie d'effacement de l'identité et de reconstruction des personnalités est à l'oeuvre notamment grâce au processus d'identité numérique.



Lorsque les États-Unis ont refusé d'exclure l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN,

alors que le gouvernement russe le demandait au plus haut niveau, l'expression de zone d'influence est revenue au galop : la Russie défendait sa « zone d'influence », concept prétendument dépassé si l'on en croit le discours de la caste mondialiste.

Selon les défenseurs du nouvel ordre mondial, la zone d'influence n'a plus de sens depuis la chute du Mur de Berlin et la dislocation du rideau de fer.

Dans le cas de l'Ukraine, cette affirmation est d'autant plus contestable que l'Ukraine et la Russie ont une histoire commune intense. Nous n'entrerons pas ici dans la complexe histoire des relations entre l'État de Kiev et son voisin, l'empire russe, qui l'a mis sous tutelle dès le dix-septième siècle.

Il n'en demeure pas moins que, en 1914, lorsqu'éclate la première guerre mondiale, l'Ukraine fait partie de l'empire russe.

Cette considération n'entraîne pas un droit absolu du pouvoir central moscovite sur le peuple ukrainien. Mais elle souligne que, du point de vue russe, l'Ukraine entretient forcément des rapports aussi complexes avec son « grand frère » que la Corse n'en entretient avec la métropole.

Ce qui importe ici, c'est le raisonnement tenu par la caste mondialiste, élite anglo-saxonne en tête, sur l'affaire ukrainienne. Dans son esprit, l'histoire n'a plus ni poids ni place. On efface l'ardoise et on recommence autre chose.

Du point de vue du Great Reset, la mémoire des peuples doit être remise à zéro, et la grande famille humaine doit organiser une sorte de partage vierge de la planète, comme si chaque génération pouvait réinventer son monde.

D'où cette incompréhension vis-à-vis de l'obsession russe de dénazification. Je mets ici à part les raisons objectives que Vladimir Poutine met en avant pour justifier la dénazification du gouvernement ukrainien, notamment la présence de nostalgiques du nazisme dans l'entourage du président Zelenski.

Je m'intéresse surtout à la compréhension de l'imaginaire russe par un Occident qui n'a pas vécu la même guerre que les héritiers des Soviétiques. En France, notamment, le traumatisme du nazisme est par nature moins fort, moins profond, qu'en Russie où plus de 20 millions de personnes sont mortes, souvent dans des conditions effroyables. Le poids de l'histoire y est encore frais.

Il faut n'avoir pas grandi dans des familles traumatisées par de terribles crimes de guerre comme l'armée allemande en a commis à la pelle, pour sous-estimer l'impact des svastika et des croix gammées sur les drapeaux des mouvements politiques alliés du pouvoir ukrainien.

C'est précisément cette mémoire-là que la caste mondialisée ne peut comprendre et qu'elle appelle à effacer, comme si tout cela n'avait plus de sens.

Choc systémique et effacement identitaire

Dans le chapitre précédent, j'ai souligné l'ambition « psychique » du Great Reset : celle de « réinitialiser » les consciences collectives par des traitements de choc qui neutralisent les défenses psychologiques des foules.

Cette stratégie n'a de sens que si elle est suivie d'un effacement des mémoires collectives, par une remise à zéro, et même une annihilation, des identités nationales.

Le projet de transformer l'humanité en une grande famille confraternelle passe évidemment par cette étape essentielle, qui consiste à javelliser les identités locales pour faire triompher une sorte de sentiment commun d'appartenance à un ordre supérieur, l'ordre planétaire, où nous serions tous égaux, voire identiques et interchangeable.

Pour y parvenir, il faut oublier ce qui fâche : les disputes historiques, les rivalités nationales, les traumatismes hérités des guerres, les sentiments privilégiés d'appartenance à un peuple, à une région, à une entité à part.

Il faut faire triompher le sentiment d'appartenance à l'humanité, occupante sans titre de notre mère commune, la Terre.

Dans cet objectif, le Great Reset de Schwab mise beaucoup sur l'activisme woke, et ses innombrables développements, comme les mouvements des peuples premiers ou la culpabilisation à tout crin de tout ce qui est blanc.

On ne sera pas non plus surpris par le soutien apporté à toutes les organisations qui favorisent l'émigration africaine de masse vers l'Europe, ou par la dénonciation outrancière de la politique de Trump vis-à-vis des Mexicains en route pour l'eldorado nord-américain.

Les frontières doivent disparaître !

Tout est mobilisé pour transformer l'émergence des États-nations, et tout particulièrement des États-nations blancs, en simple parenthèse historique. Il faudrait enjamber quelques millénaires d'histoire pour revenir à un supposé état de nature, antérieur à la colonisation, où tout le monde s'aimerait sans réserve.

Bien entendu, cette fiction historique n'a pas plus de sens que l'état de nature décrit par Rousseau en son temps.

Mais l'intention est là : inventer un « narratif » où le réflexe patriotique est déclassé, banni, disqualifié, pour justifier une grande rodomontade déracinée où tous les thèmes du Great Reset et de la mondialisation outrancière qu'il propose seront reçus triomphalement.

La question cruciale de l'identité numérique

Dans cette intention globale et mondialiste où l'individu ne doit plus être identifiable grâce à la nation à laquelle il appartient, l'identité numérique vient à point nommé pour diffuser une autre vision du monde et de l'homme.

Quoi de mieux que d'effacer ces vieux registres d'état-civil en papier, où l'identité de chacun était consignée laborieusement, pour instaurer une nouvelle ère, loin des nations, où le « numérique » permet une révolution des consciences individuelles ?

Et cette révolution paraît aujourd'hui sans limite.

L'identité numérique apparaît en effet pleine d'avantages infiniment supérieurs à la vieille identité archivistique des civilisations occidentales.

Premier avantage essentiel : l'identité numérique est déclinable et vérifiable en tous temps et en tout lieu. L'identité papier suppose des reproductions authentiques, certifiables conformes, d'un enregistrement original. L'identité numérique est transportable partout, sans aucune certification à donner. Elle est une sorte de double de la personne, qui peut la suivre fidèlement partout où elle passe.

Pas besoin de procédure complexe de vérification : les procédés de reconnaissance faciale permettent désormais de savoir qui est qui avec une certitude au moins égale à la vérification actuelle de l'identité « traditionnelle », pour des coûts inférieurs. Une photographie simple du visage est prise, et hop ! on sait qui on a devant soi.

Mais il s'agit là d'un avantage pour ainsi dire « annexe ».

L'avantage majeur de l'identité numérique est évidemment le croisement de fichiers : sur un support réduit à quelques semi-conducteurs, c'est-à-dire totalement miniaturisé, et un jour réduit à un simple signal envoyé vers le « cloud », il est possible de stocker toute la vie d'une seule personne.

Autrement dit, un simple moyen d'identification permet désormais de tout savoir sur l'état de santé, sur le casier judiciaire, sur la situation bancaire, sur l'historique administratif, d'une seule personne.

A-t-elle été condamnée à de la prison ? A-t-elle « oublié » de payer ses impôts ou une amende pour excès de vitesse ? A-t-elle un cancer ? A-t-elle le SIDA ? Est-elle pro-Poutine ? Toutes ces questions peuvent trouver leur réponse, sous une forme plus ou moins élaborée, dans un support numérique simple et quasiment invisible. Il peut s'agir d'une carte d'identité avec une puce comme une carte de crédit, ou bien d'une puce injectée sous la peau à l'occasion d'un vaccin, ou bien d'un profil de visage reconnaissable avec une caméra.

Nous n'en sommes qu'au début de cette dystopie technologique. Dans les années à venir (pas si lointaines), le pire est à craindre sur la surveillance des individus par une intelligence artificielle.

Mais, d'ores et déjà en France, le législateur a finalement validé le principe d'une reconnaissance faciale en temps réel par drone. Autrement dit, il suffit que la police fasse survoler chaque rue par un drone pour que celui-ci filme les passants et établisse une correspondance automatique entre les visages qu'il filme et les données qu'un ordinateur en réseau stocke sur chaque visage.

La police est en capacité d'identifier, rue par rue, les repris de justice, les dissidents, les fraudeurs fiscaux, qui battent le pavé de n'importe quelle rue ou de n'importe quelle manifestation.

Elle est aussi en capacité d'identifier les non-vaccinés qui sortiraient d'un restaurant peu regardant, ou qui fréquenteraient, le jour où cela sera décidé, un quartier qui leur est interdit.

On peut même imaginer un drone programmé pour relever l'identité de tous les impétrants, pour les photographier et préparer leur verbalisation automatique.

Longtemps, on a pu penser que ces idées relevaient du cauchemar. Elles sont devenues réalité sans que nous n'y prenions garde, avec l'accord du juge pour fouler aux pieds les anciennes protections qui interdisaient de mélanger les fichiers et les données afin de protéger la vie privée.

Le projet d'identité numérique européenne

Dès le mois de juin 2021, en pleine tourmente de COVID, la présidente allemande de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, présentait un projet d'identité numérique européenne.

Ce projet est heureusement baptisé « wallet », c'est-à-dire portefeuille en anglais.

Il est bien évidemment présenté comme une simplification massive de la vie quotidienne : plus besoin de se promener avec un vieux passeport ou une vieille carte d'identité, auxquels on ajoute un permis de conduire, un carte de banque et une carte de sécurité sociale.

Désormais, tout cela sera ramassé en un seul document : le « wallet » ! quel bonheur ! quelle simplicité !

Donc, il sera possible de rassembler toute une vie sur un seul support.

D'abord la vie administrative, avec l'état-civil « classique » comportant le nom, le prénom, les lieu et date de naissance, et toutes ces choses que l'on

trouve sur une carte d'identité à l'ancienne.

Ensuite, les données sanitaires, qui sont devenues incontournables avec les épidémies survenues malencontreusement ces dernières années. Bien entendu, la donnée de santé privilégiée dans un monde où la Fondation Gates est devenue essentielle est le « carnet de vaccination » dont plusieurs formats ont d'ailleurs été testés. En Afrique et en Suède, il existe déjà des puces injectables sous la peau qui permettent de tout savoir, par simple lecture numérique, sur l'état de vaccination de la personne.

Enfin, les données bancaires, y compris les autorisations de paiement, qui permettront de valider l'ordre de transaction passé auprès de n'importe quel fournisseur.

Ainsi, un seul support permettra de tout faire, y compris des vérifications annexes mais importantes, comme la détention d'un permis de conduire ou d'une carte de réduction pour les transports.

Il faut bien comprendre que, technologiquement, ces formules ne posent pas de problème aujourd'hui, en elle-même.

La seule difficulté matérielle qu'elles soulèvent, c'est la correspondance, le « dialogue » entre des bases de données différentes, parfois technologiquement incompatibles.

Mais il ne s'agit ici que de détails techniques. En soi, la technologie est parfaitement maîtrisée.

L'obstacle majeur tient plutôt au droit démocratique : un ordinateur central, à la main d'un gouvernement, c'est-à-dire de la police, peut-il tout contrôler sans mettre en péril les libertés fondamentales ?

Pour la caste mondialisée, la réponse est nébuleuse. Formellement, les cours souveraines comme le Conseil d'Etat ou le Conseil Constitutionnel adorent regarder le bout de leurs chaussures lorsque la question leur est posée en toute bonne foi. En leur for intérieur, les juges savent qu'ils valident une violation profonde des Droits de l'Homme lorsqu'ils autorisent l'État à vérifier à la fois l'identité des personnes, leur situation de santé et leur habilitation bancaire à engager telle ou telle dépense.

Mais un empêchement dont personne ne connaît encore l'origine exacte les dissuade d'assumer leur mission historique de gardien des libertés et les pousse à ne voir aucun obstacle démocratique dans ces nouvelles procédures.

On peut donc penser, pour les prochains mois, que l'avènement du « wallet » européen ne suscitera aucune difficulté majeure. Progressivement se mettra en place une identité européenne qui permettra de tout savoir à chaque instant sur chaque individu, sans que personne ne puisse formuler la moindre objection.

Au passage, on notera que ce projet de la Commission ne repose sur aucun

mandat explicite donné par le moindre traité. Il ne repose non plus sur aucune consultation de la population européenne, au demeurant largement (et habilement) tenue à l'écart de ces projets structurants développés au moment où l'attention était rivée sur le virus et sur ses potentielles conséquences létales.

Cette somme de lâchetés propres aux États-membres, qui valident un processus non démocratique, fondée sur l'idée que l'Europe est notre avenir indépassable, montre que la prise de pouvoir par la Commission Européenne sur ses États-membres correspond d'abord à une sorte d'épuisement de ces États. Sous leur forme actuelle, ils n'ont plus la force d'exister et ils se résignent, par usure, à laisser une structure supranationale comme la Commission Européenne usurper leur pouvoir.

Qu'une identité européenne se mette en place simplement parce que les États membres de l'Union déclarent forfait et n'ont plus la force de se battre est déjà, en soi, le signal très négatif d'une menace qui pèse sur nos libertés. Une technostructure a pris le pouvoir, que les gouvernements démocratiquement élus ne cherchent plus à contester.

[Voir aussi :

- ▶Bientôt le « portefeuille d'identité numérique », un cauchemar totalitaire
- ▶La surveillance numérique – le vrai motif derrière la pression pour vacciner les enfants
- ▶La solution finale. Numérisation complète. « La codification QR du monde »
- ▶Les Québécois en route vers une identité numérique par reconnaissance biométrique
- ▶Philippe de Villiers : « Le Grand Reset, c'est le contrôle total »
- ▶Le premier ministre de l'Ontario annonce la fin du passeport vaccinal en janvier 2022 ? Voici pourquoi !]

Mise en place du crédit social

Nous reviendrons plus loin sur la mise en place du crédit social à la chinoise, en évoquant par exemple le passeport vaccinal.

Mais il est important de noter les possibilités technologiques que le « wallet » offrira au développement de ce crédit social.

D'une part, le « wallet » collectera toutes les données nécessaires à sa mise en place : données bancaires, données sanitaires, données d'état-civil.

Grâce à cet outil européen, il sera possible d'empêcher un non-vacciné de prendre l'avion pour partir à l'étranger, simplement en signalant aux services de douane que la personne n'est pas en règle pour sortir des frontières. Il sera aussi possible de l'empêcher d'aller au restaurant, ou au

musée, en bloquant les paiements du non-vacciné dans ces endroits.

Mais cette possibilité sera également ouverte au passeport écologique. Supposons que, pour limiter notre dépendance au pétrole russe ou au pétrole, tout simplement, un gouvernement décide de réduire la consommation individuelle et considère, par exemple, que les personnes ne peuvent plus parcourir que 3.000 kilomètres annuels en voiture individuelle, au rythme de 8 litres moyens de consommation aux 100 kilomètres, cela limite pratiquement la consommation annuelle d'essence à 240 litres.

Grâce au wallet, il sera possible de bloquer tout achat de carburant au-delà de 240 litres annuels...

Il ne s'agira pas d'une interdiction générale de consommer. Il s'agira seulement d'interdire la consommation spécifique d'un produit (par exemple le carburant), pour une quantité spécifique. Ce ciblage sera rendu possible grâce au croisement très précis des données numériques.

Bien entendu, ce qui est possible sur la question écologique (dont nous ne donnons qu'un exemple), sera possible sur une myriade d'autres domaines. La possibilité offerte à la Commission Européenne de mélanger dans une seule utilisation des données personnelles relevant de l'état-civil et des données bancaires, ouvrira des possibilités très larges de contrôle des populations.

[Voir aussi :

- ▶Ma femme a du crédit
- ▶La France, une dictature avec crédit social à la chinoise ou une dictature chinoise avec crédit social ?
- ▶La Chine étend son crédit social à l'international
- ▶Un pas de plus au Canada vers l'achèvement du Nouvel Ordre Mondial –
Projet de loi C-273 : Le revenu de base universel, ou l'amorce de la Grande Réinitialisation vers le crédit social et le communisme international]

L'effacement de la mémoire nationale

Mais, serions-nous tenté de dire, ces utilisations de données numériques ne sont qu'une goutte d'eau par rapport à l'objectif fondamental de l'identité européenne : la mise en place d'un état-civil européen qui concurrencera directement les états-civils nationaux, pour finalement les remplacer.

Bien entendu, le grand remplacement des états-civils nationaux n'interviendra ni dans les cinq ans, ni dans les dix ans à venir. Il s'agira d'un processus très long, pour ainsi dire séculaire. Mais ce qui compte, c'est que la Commission l'ait enclenché dès maintenant.

Il faudra également plusieurs années de « confiance » pour que les états-civils nationaux se dissolvent dans l'état-civil européen ; il leur faudra de

nombreux petits pas. Mais la voie est tracée : progressivement, l'on constatera qu'il ne sert à rien d'avoir des « enregistrements » nationaux aux fonctionnalités limitées, et concurremment une identité européenne à la fonction large. Donc, les états-civils nationaux tomberont en désuétude, en tant que tels, et ils céderont la place à l'état-civil européen, celui qui nous simplifie la vie et qui permet d'accélérer le glissement de la société démocratique de liberté, vers la société « great resetée » d'autorisation.

Ainsi, sans qu'on n'y prenne garde, le lien pour ainsi dire instinctif entre l'identité dont la personne a conscience et son sentiment d'appartenance patriotique se relâchera pour être transféré vers une appartenance européenne. Dès la naissance, les personnes ne se sentiront plus françaises, ou allemandes, ou italiennes, ou irlandaises.

La machine est en marche, avec sa puissance extraordinaire d'oubli. Si l'on admet l'hypothèse que l'âge médian de la population se situe entre 40 et 45 ans (40 pour les hommes en France, et 43 ans pour les femmes), il faudra donc attendre 2070, environ, pour qu'une majorité d'Européens ait connu le nouveau système plutôt que l'ancien.

Là encore, il faut se garder de tout esprit de système. Il est très probable que, pendant de nombreuses décennies, et peut-être de nombreux siècles, les Européens se souviendront de leurs racines allemandes ou françaises, ou espagnoles, ou suédoises. Mais ils réagiront comme les Français d'aujourd'hui par rapport à leur région : même s'ils se sentiront français par de nombreux aspects, leur identité première sera européenne. Et cette bascule interviendra probablement à partir de 2070.

Que l'on songe à un Occitan aujourd'hui : certes, il a un sentiment d'appartenance à l'Occitanie, certes il reproche à la France d'empêcher l'apprentissage de sa langue régionale. Mais il paie sans rechigner ses impôts et ses cotisations sociales à la France, et il attend que la solidarité nationale s'exerce à son avantage. Lorsqu'une tempête frappe ses récoltes, il demande à la France de l'aider, et non à l'Occitanie.

Ce glissement du régional vers le national français se fera progressivement au profit de l'Europe, si rien n'est fait pour briser cette logique.

Et la mise en place d'un état-civil européen correspond en tous points à cette logique de déport vers l'instance européenne à la place de l'instance nationale.

On sait ce qu'elle emporte in fine : un processus long d'oubli ce qu'est la nation, ce que sont ses bienfaits, au profit d'une logique européenne.

Tel est l'agenda caché de la Commission Européenne, qui se porte d'autant mieux qu'il n'est discuté par personne, et qu'aucun membre de la caste n'a l'audace de solliciter une délibération démocratique sur son déroulement.

Autant dire que l'effacement des mémoires nationales est en route, avec la

complicité des dirigeants nationaux eux-mêmes !

L'identité européenne : un enjeu industriel

Selon nos bonnes vieilles traditions, un état-civil, c'est un fonctionnaire payé avec le denier public (après avoir été, pendant plusieurs siècles, un prêtre) qui consigne précieusement, rigoureusement, l'identité de chaque personne qui naît sur le ressort de sa commune.

L'identité numérique fonctionne différemment, car elle ne sert pas seulement à enregistrer, mais aussi à identifier, à connaître et à autoriser.

Il faut donc, en plus des personnes qui enregistrent les naissances et les grands actes de la vie (comme le mariage, le veuvage ou le décès), des personnes qui mettent un visage en face du nom, et des personnes qui recourent aux fichiers (c'est-à-dire qui donnent les autorisations pour les partages de données), puis qui déterminent les règles d'autorisation (une telle non-vaccinée ne peut plus voyager, un tel, à jour de ses impôts et de ses vaccins, peut emprunter de l'argent à une banque).

Le projet est d'ampleur. Il suppose des compétences que, majoritairement, les administrations n'ont pas acquises, faute d'avoir anticipé l'évolution des technologies.

Donc, on fait appel au « secteur privé ».

Dans ce domaine, il existe plusieurs prestataires désireux de bien faire. Tous ont la particularité de pousser au croisement des méthodes d'identification, c'est-à-dire à la complémentarité entre méthode de stockage des données, de requête, et d'identification.

Autrement dit, les prestataires informatiques se battent pour offrir un « hébergement » sécurisé comme on dit désormais, pour les données sensibles comme les données bancaires ou de santé (en principe très réglementées), et des technologies qui permettent d'identifier les personnes auxquelles ces données correspondent.

Dès lors que la planète compte plusieurs milliards d'humains, dans l'hypothèse où la donnée individuelle ne serait monnayée qu'un euro par an et par habitant, voilà un marché de plusieurs milliards d'euros annuels qui se dessine pour les prestataires capables d'y avoir accès.

En Europe, l'industriel Thalès a consenti aux investissements nécessaires pour s'imposer comme le « régional de l'étape » face aux entreprises américaines et chinoises.

Ces investissements représentent plusieurs centaines de millions d'euro.

On comprend que ce marché de l'identité numérique est tout sauf une

pacotille. Il est un enjeu de souveraineté, mais aussi un enjeu technologique et, bien entendu, un enjeu financier.

Car le débat en suspens ne porte pas seulement sur l'identité des personnes, mais sur la faculté de les traiter différemment selon les données dont on dispose à leur propos (ce qu'on appelle le crédit social à la chinoise). Certains auront tous les droits, mais d'autres non. Encore faut-il savoir classer les citoyens sans se tromper.

Tout cela suppose des développements technologiques colossaux, mêlant utilisation des données et technologies fines de reconnaissance. La moindre erreur dans un visage peut poser des problèmes juridiques majeurs, notamment des problèmes d'indemnisation si la personne « innocente » a été lésée.

Le passe sanitaire, une expérimentation

On le comprend, la mise en place de l'identité numérique ne sera pas qu'une affaire de règlement juridique. Elle supposera de choisir un prestataire informatique capable de maintenir un système extrêmement lourd, dans des conditions de fiabilité satisfaisantes.

Peu d'acteurs sont capables de jouer ce rôle aujourd'hui. Le Français Thalès est évidemment candidat.

Cela suppose de sa part une préparation technique et des moyens financiers, avec des « répétitions » grandeur nature.

Nous ne pouvons ignorer que le passeport sanitaire d'abord, le passeport vaccinal ensuite, ont servi de répétition générale à la préparation de ces grands dispositifs.

Thalès s'est proposé comme prestataire à chaque étape d'un processus qui n'aurait pu exister si les cabinets de conseil de type Mc Kinsey, qui ont proposé sa mise en place, n'avaient su pouvoir s'appuyer sur des prestataires industriels capables de les mettre en œuvre dans la durée.

Pour l'instant, la plus grande opacité règne les avantages financiers dont Thalès a bénéficié dans le cadre de ce dispositif, et le gouvernement français est particulièrement avare de communications sur le sujet.

Ce qui est sûr, c'est que Thalès et sa nébuleuse de filiales créées dans ce domaine, ont développé des technologies de plus en plus poussées pour remplacer le passeport papier traditionnel par des outils sophistiqués à base de reconnaissance faciale.

Thalès se targue d'avoir d'ores et déjà décroché les marchés libanais ou camerounais.

Mais les perspectives sont énormes.

Les aéroports d'Orly à Paris et de Saint-Exupéry à Lyon ont par exemple testé la technologie d'embarquement à partir de la reconnaissance faciale développée par l'entreprise Idemia. Or, qui est Idemia ? Une entreprise née du rapprochement entre Safran et Oberthur, que Thalès projette de racheter.

Mais il y aurait long à dire sur les activités d'Idemia par elle-même. Il ne faut jamais oublier que cette entité issue de Safran n'aurait pas existé sans Advent International, un fonds d'investissement proche de la CIA.

Tous ces éléments disparates évolueront bien entendu avec le temps.

Il n'en reste pas moins que le marché de l'identité numérique est hautement disputé par des acteurs qui ont des activités très proches du domaine de la sécurité, et des services de sûreté. C'est en soi un indice du caractère hautement stratégique de cette activité.

Faut-il en déduire que le passeport vaccinal est une étape utile à des prestataires comme Thalès pour consolider la construction d'une identité numérique globale, et d'un passeport sanitaire indissociable des activités de sécurité ? Très sûrement, nous semble-t-il.

En 2019, il était déjà question que le marché de la reconnaissance faciale génère 7 milliards \$ de revenus annuels dès 2024, avec un potentiel doublement du marché tous les 7 ans.

Cette évolution s'est probablement accélérée avec l'arrivée du COVID (qui constitue, pour ce marché, une véritable bénédiction) en 2020.

En 2019, on comptait moins d'une quinzaine de prestataires sur ce marché, dont deux Français : Accenture (grand acteur du passe sanitaire, puis du passe vaccinal) et Thalès, à travers Gemalto.

On notera qu'en 2020, Accenture a annoncé un partenariat avec Microsoft dans le domaine de l'identité numérique fondée sur la blockchain. Accessoirement, Accenture a bénéficié de plusieurs marchés publics pour la mise en place de la stratégie vaccinale.

Tous ces univers qui collaborent étroitement avec le gouvernement font donc un pari économique à long terme sur le développement de l'identité numérique, et sur ses différentes formes comme le passeport vaccinal. On peut imaginer qu'aucune entreprise ne réalise ces investissements sans une assurance minimale sur la durabilité des marchés qui s'ouvrent.

Tout ceci laisse à penser qu'une opération comme le passeport vaccinal n'a pas été décidée sans une intervention des acteurs capables d'en tirer profit à terme. Et surtout, l'on peut penser que, compte tenu des intérêts économiques en jeu, et spécialement des intérêts économiques français, le maintien du passe vaccinal risque fort de devenir une opération financière importante qui interférera avec les décisions publiques.

Capitalisme et identité nationale

Nous touchons ici aux raisons concrètes pour lesquelles les grands acteurs du capitalisme souhaitent plus ou moins discrètement la disparition des États-nations et leur remplacement par de grandes entités multilatérales mondialisées, comme l'Union Européenne.

C'est ne pas seulement une affaire d'idéologie, comme si certains aimaient les nations, et d'autres leur préféreraient des instances multilatérales, comme si certains aimaient le protectionnisme, et d'autres lui préféreraient le libre échange pour des raisons purement idéologiques.

Au-delà de ces questions de préférence ou d'intellect, il y a des questions de profit et de rentabilité.

La vieille identité nationale ne rapporte plus rien ou pose des problèmes de rentabilité, dans la mesure où des projets comme l'identité numérique supposent des investissements colossaux qui trouvent difficilement leur amortissement s'il faut déployer des trésors d'énergie pour les commercialiser ensuite auprès d'États impécunieux.

Il est plus rentable de vendre directement une solution unique à toute l'Union Européenne, ou aux États-Unis, ou à la Chine, ou à l'Inde, et d'exploiter ces solutions avec ces grands ensembles.

En outre, doter une entité comme l'Union Européenne d'un nouvel état-civil, c'est partir d'une terre vierge, d'une certaine façon. Pour y parvenir, il suffit de négocier avec la Commission, et non avec 27 ou 28 États différents, aux langues parfois exotiques. La Commission a par ailleurs tout à gagner, dans la construction de sa légitimité, à s'emparer de cette nouvelle fonction qui étend son pouvoir.

En quelque sorte, l'Europe est une terre de mission pour ces projets numériques.

Ce serait donc une erreur de croire que le goût des grandes entreprises transnationales pour le libre-échange ne relève que de l'opinion ou de l'idéologie. Il relève directement des intérêts économiques de ces entreprises, qui comptent bien se tailler la part du lion dans des marchés gigantesques qu'elles négocient directement avec la bureaucratie bruxelloise.

Une mécanique importante est à comprendre ici, qui explique la fascination d'un Klaus Schwab et de son Great Reset pour l'Union Européenne.

Cette fascination ne se réduit pas à la question théorique du libre-échange, qui serait plus prospère que le protectionnisme. Elle s'explique surtout par l'intérêt financier et commercial direct que ces entreprises trouvent à négocier des marchés avec une commission triomphante par-dessus l'épaule des États-nations.

Pour de nombreuses entreprises, l'Europe comme construction multilatérale est un nouvel eldorado qui ringardise les États-nations, comme la transition écologique est un nouvel eldorado qui ringardise les anciennes activités industrielles.

Bien entendu, ceci n'exclut pas un soutien idéologique par principe au libre-échange ou à des doctrines économiques de ce genre. L'un n'exclut pas l'autre, et la question du libre-échange excède largement la question de la seule construction européenne.

Mais cette construction présente une spécificité dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Elle offre des débouchés nouveaux concernant plusieurs centaines de millions d'habitants, tous plus riches que le reste de la planète.

En soi, il s'agit d'une bonne raison pour soutenir massivement l'Europe contre le « populisme » ou le « souverainisme ».

Bien évidemment, cette Europe-là, si juteuse pour les nouveaux contrats, peut servir de modèle idéal pour le reste du monde. Après tout, pourquoi se priver de tant de marchés potentiels dans les années à venir ?

Ainsi, l'on comprend que l'effacement des identités collectives et leur remplacement par une nouvelle identité « mondialiste », à l'issue d'un processus de chocs systémiques savamment infligés et entretenus, est une affaire dont beaucoup espèrent tirer profit.

Nous ne sommes pas ici dans un conflit intellectuel entre deux visions du monde. Nous sommes dans une affaire de profits, et de retour à leur hausse tendancielle.

Il me semble que ne pas comprendre l'enjeu financier que représente la construction du multilatéralisme contre les identités nationales, c'est se priver d'une clé prosaïque, terriblement matérialiste, mais absolument éclairante, pour lire l'évolution de notre époque.